

Trois scénarios pour l'avenir des relations professionnelles en Europe

Richard HYMAN*

Résumé. *L'auteur envisage trois scénarios pour l'avenir des relations professionnelles en Europe. Selon le premier, le plus réaliste sans doute, les tendances actuelles se poursuivent et les systèmes nationaux de relations professionnelles, comme les conditions d'emploi, se détériorent. Dans le deuxième, une réforme venant des élites réussit à remodeler les relations professionnelles et la protection des travailleurs, suivant un projet idéal de politique sociale: peu probable vu la prééminence des considérations financières et de la concurrence mondialisée. Le troisième repose sur un contre-mouvement venant du terrain, les syndicats ayant pour défi de mobiliser les mécontentements bien au-delà de leur base traditionnelle.*

Il est toujours hasardeux de prédire l'avenir. Lorsqu'ils s'aventurent à jouer les prophètes, les chercheurs en sciences sociales sont le plus souvent, si ce n'est toujours, démentis par les faits. En général, la futurologie consiste à extrapoler les tendances passées et présentes, sous l'hypothèse que les relations de causalité identifiées perdureront, avec des effets similaires. Toutefois, l'évolution sociale n'est pas linéaire et, normalement, l'histoire ne se répète pas. Les évolutions sociales sont complexes et contradictoires, et nous passons souvent à côté de tendances émergentes, dont la puissance n'apparaît qu'avec du recul. L'existence de forces sociales antagonistes ouvre un espace aux acteurs institutionnels pour orienter l'avenir dans de nouvelles directions (Crouch, 2005; Streeck et Thelen, 2005). En retour, cela signifie que l'équilibre ou le déséquilibre du rapport de forces social peut être décisif quant à la forme que prendront les aboutissements.

Je vais proposer ici trois scénarios, correspondant à diverses constellations d'initiatives stratégiques et aux évolutions possibles des rapports de forces. Le premier consiste en une érosion continue des relations professionnelles institutionnalisées, avec pour conséquence une détérioration tout aussi continue des conditions de travail et d'emploi. Le deuxième implique un

* London School of Economics, courriel: R.Hyman@lse.ac.uk.

Les articles paraissant dans la *RIT*, de même que les désignations territoriales utilisées, n'engagent que les auteurs, et leur publication ne signifie pas que le BIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

processus de réforme venant des élites, c'est-à-dire d'en haut, avec l'établissement d'un cadre réglementaire transnational efficace pour contrecarrer les effets délétères de la mondialisation néolibérale. Le troisième suppose un contre-mouvement, à partir de la base, par lequel les victimes du néolibéralisme se constitueraient elles-mêmes en acteurs sociaux et contribueraient à faire changer le rapport de forces existant.

Scénario 1: de mal en pis

Mon premier scénario, sans doute pessimiste mais peut-être le plus réaliste, envisage une érosion continue des systèmes nationaux de relations professionnelles. Presque partout en Europe, la syndicalisation est en déclin (déclin plus rapide dans certains pays que dans d'autres); dans nombre de cas, les organisations d'employeurs ont aussi perdu des adhérents; et si, en raison de renforcements institutionnels dans beaucoup de pays (mais pas dans tous), la couverture des conventions collectives reste très impressionnante en surface, l'effectivité des normes négociées est bien moindre qu'il y a une vingtaine d'années.

Ces évolutions reflètent le délitement des arrangements de l'après-guerre – que certains décrivent comme un compromis de classes fordiste – qui établissaient ou consolidaient des relations professionnelles organisées en Europe occidentale. Dans tous les cas, les régimes réglementaires en question impliquaient un accommodement entre le mouvement ouvrier national et ses interlocuteurs. Les employeurs avaient essentiellement une dimension nationale, qu'il s'agisse de la propriété des entreprises ou des stratégies de production; ils avaient aussi le statut de «champions nationaux» et, dans la plupart des pays, ils étaient disposés à agir collectivement. Les gouvernements jouissaient d'une large autonomie dans leur politique économique et sociale et encourageaient l'émergence d'un Etat protecteur de type keynésien. Nonobstant les efforts de l'OIT pour établir des normes mondiales, ces dynamiques étaient largement autonomes et contribuaient à la diversification marquée des modèles nationaux de relations professionnelles.

Ces systèmes de réglementation institutionnelle du travail et de l'emploi ont rencontré deux séries distinctes de difficultés. La première vient d'en haut: il s'agit de la progression de l'internationalisation de l'économie (la mondialisation) et de la «libre circulation» des biens, des services, du capital et du travail, prescrites par les traités de l'Union européenne (UE). Les plus grandes entreprises sont désormais presque toutes transnationales, qu'il s'agisse de la propriété de leur capital ou de leur stratégie de production; elles manifestent de moins en moins d'intérêt pour les institutions nationales de réglementation de l'emploi et sont de moins en moins disposées à alimenter les recettes fiscales nécessaires à l'entretien des Etats protecteurs. Quant aux gouvernements, ils clament leur incapacité de résister aux diktats des forces économiques mondiales et ont abdicé une grande partie de leur autonomie devant les règles internationales en faveur du libre-échange.

La seconde difficulté vient d'en bas: il s'agit de la progression des régimes d'emploi spécifiques aux entreprises. Il y a une vingtaine d'années, Katz (1993) observait la décentralisation de la négociation collective en Europe occidentale, avec le passage d'accords multipatronaux à des accords d'entreprise. Il voyait trois explications. Premièrement, une évolution du rapport de forces, au détriment des syndicats et au bénéfice des employeurs, ces derniers éprouvant dès lors moins la nécessité d'une réglementation sectorielle; deuxièmement, le fait que les changements dans la technique et l'organisation du travail ne puissent être négociés efficacement qu'à l'échelle de l'entreprise; troisièmement, la structure même de l'entreprise, qui devenait plus complexe et décentralisée avec des «centres de profit» devant prendre leurs propres décisions opérationnelles, relations professionnelles comprises. Depuis, ces trois facteurs ont pris plus d'importance encore, avec pour conséquences, d'une part, le passage d'une décentralisation «organisée» à une décentralisation «désorganisée», pour reprendre les termes de Traxler (1995) et, d'autre part, l'externalisation de la sous-traitance d'activités qui dès lors échappent au maillage des conventions collectives.

Un autre aspect des difficultés venant d'en bas est la croissance de ce que l'on appelle l'«économie informelle». Les systèmes de relations professionnelles institutionnalisées étaient traditionnellement fondés, du moins dans les pays industriels, sur ce que l'on a souvent appelé une relation d'emploi «normale» ou «typique». Les salariés à plein temps au bénéfice de contrats plus ou moins permanents remplissaient les conditions considérées comme les plus appropriées à une organisation et une représentation collectives. Ces salariés fournissaient la base de recrutement la plus favorable pour les syndicats, et ils se situaient dans les grandes entreprises et dans des professions où une décision collective de suspendre le travail aurait le plus d'effet persuasif. Le syndicaliste stéréotypé avait «du muscle social». Le stéréotype dépeignait aussi, non sans exagération, une réalité où le travailleur salarié typique était de sexe masculin. Mais, et cela a été reconnu, la main-d'œuvre s'est diversifiée en termes de sexe, d'origine ethnique et de statut d'emploi, ce dernier critère recoupant largement les autres. Ce que l'on avait désigné comme de l'emploi «atypique» est devenu de plus en plus typique, surtout pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Le «compromis fordiste», qui impliquait un échange entre la subordination à la direction de l'entreprise, d'une part, et une relative sécurité de l'emploi, assortie de termes et conditions normalisés, d'autre part (Supiot, 1999), a de plus en plus reculé devant les contrats de durée déterminée, le travail par l'intermédiaire d'agences, la sous-traitance, l'emploi pseudo-indépendant, les stages non rémunérés, etc. Cela a été l'une des causes du creusement des inégalités de revenus, du partage de la main-d'œuvre entre ceux qui n'ont pas de travail et ceux qui en sont surchargés, du développement de l'emploi précaire et de conditions de travail que l'on peut qualifier à bien des égards d'indécents.

Sans doute l'érosion des systèmes de relations professionnelles réglementées reflète-t-elle des changements matériels et structurels, mais ceux-ci sont

étroitement associés à des évolutions politiques et idéologiques. L'hégémonie du néolibéralisme – et notamment sa prégnance dans les institutions régissant l'Union européenne – implique le rejet des principes qui sous-tendaient les arrangements de l'après-guerre. On peut considérer que ces principes sont résumés par la devise de l'OIT, selon laquelle «le travail n'est pas une marchandise». Selon Polanyi (1944), la montée du capitalisme industriel au XIX^e siècle a bien imposé aux travailleurs un statut de marchandise, mais cela a provoqué un contre-mouvement qui a débouché sur l'établissement d'un nouveau cadre de droits. Esping-Andersen (1999) peut donc parler de «dé-marchandisation» à propos de la protection des travailleurs contre les caprices des forces du marché (et les inégalités de pouvoir social dont elles sont porteuses), au moyen, par exemple, de normes relatives au salaire minimum, du soutien à la représentation et à la négociation collective, d'un enseignement public, d'assurances santé et vieillesse et d'aides sociales en période de nécessité. Il s'ensuit que, inversement, l'évolution la plus récente représente une «re-marchandisation». Phénomène encouragé par la quête néolibérale de la «flexibilité du travail», légitimée par le postulat selon lequel les formes établies de régulation institutionnelle constituent des obstacles à la compétitivité – une conception qui consacre l'idée selon laquelle des marchés «libres» sont à la fois vertueux et inévitables. Paradoxalement, le néolibéralisme est ressorti plus fort encore de la dernière crise économique, qui a pourtant fait la démonstration objective de la faillite de ses prescriptions (Crouch, 2011). Le fait d'imposer à de nombreux pays des programmes drastiques d'austérité, entraînant la suppression de nombre des filets de sécurité qui assuraient la protection des travailleurs les plus vulnérables, renforce encore cette dynamique du «mal en pis».

L'évolution de ces dernières décennies a été analysée par McMurtry (1998) comme le «stade cancéreux du capitalisme». Selon Polanyi, le travail, la terre et la monnaie sont des «marchandises fictives» car, bien que soumis aux forces du marché, ils n'ont pas été produits pour y être vendus, à la différence des marchandises réelles. «Permettre au mécanisme du marché de diriger seul le sort des êtres humains et de leur milieu naturel, et même, en fait, [le] montant et [...] l'utilisation du pouvoir d'achat, cela aurait pour résultat de détruire la société» (Polanyi, 1944, p. 108). Et le compromis de l'après-guerre fixait bien des limites à la marchandisation du travail, de la terre et de la monnaie: l'analyse de Polanyi était remarquablement anticipatrice. Le processus que décrit McMurtry est celui de l'affaiblissement ou de la suppression systématique des limites sociales fixées à la dynamique destructrice de la marchandisation: une «mutation cancérogène» qui a libéré le potentiel pathologique des économies capitalistes, menaçant par là-même la cohésion sociale et politique (mais aussi écologique et économique).

Le stade cancéreux du capitalisme est associé, à la fois en tant que cause et en tant qu'effet, à l'érosion des conditions préalables aux compromis sociaux de l'après-guerre. La mondialisation – dont l'intégration économique européenne est un élément important – a libéré les conglomérats capitalistes dominant des contrôles nationaux et fourni un alibi pour mener

des politiques antisociales à des gouvernements qui clament qu'il n'y a pas d'autres choix que de se soumettre aux marchés mondiaux (Weiss, 1998). La libéralisation des marchés financiers a suscité la multiplication de marchandises fictives exotiques que Polanyi n'aurait pu imaginer: produits dérivés, second marché, fonds spéculatifs, capital investissement, rachat d'entreprise par endettement, etc. Les économies nationales et les marchés du travail nationaux sont de plus en plus extraits de toute régulation sociale effective; et les bénéficiaires d'un capitalisme financier, fondé sur la seule «valeur pour l'actionnaire», n'ont guère intérêt à ce que les compromis historiques se perpétuent. Le rapport de forces entre les classes sociales s'est modifié de façon radicale. L'extrapolation à partir des trois dernières décennies indique que la situation ne peut qu'empirer.

Scénario 2: réforme par les élites

Nous ne sommes pas en manque de projets de reconstruction d'un ordre économique et social au sein duquel des relations professionnelles civilisées pourraient de nouveau s'épanouir et sans doute le BIT en a-t-il publié un certain nombre (de même que les organisations syndicales internationales). Les principes de base de la reconstruction de la régulation sociale ont été résumés il y a une dizaine d'années par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, mise en place par l'OIT. Ce sont les suivants:

- Une action centrée sur les personnes: pour parvenir à une mondialisation plus juste, il faut répondre à ce à quoi elles aspirent toutes: le respect des droits de chacun, de son identité culturelle, de son autonomie; un travail décent; la capacité des communautés locales de se prendre en charge. L'égalité entre hommes et femmes est essentielle.
- Un Etat démocratique et efficace. L'Etat doit être capable de gérer l'intégration dans l'économie mondiale et de conjuguer opportunités et sécurité sur le plan social et économique.
- Un développement durable: la quête d'une mondialisation juste doit reposer sur des actions interdépendantes et synergiques dans les domaines du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement aux niveaux local, national, régional et mondial.
- Des marchés productifs et équitables: cela suppose des institutions solides pour promouvoir opportunités et entreprises dans une économie de marché fonctionnant de manière efficace.
- Des règles équitables: les règles de l'économie mondiale doivent offrir une chance et un accès équitables à tous les pays et reconnaître la diversité des capacités et des besoins de développement de chacun.
- Une mondialisation solidaire: il existe une responsabilité partagée d'aider les pays et les personnes qui sont exclus de la mondialisation ou qui souffrent de ses effets. La mondialisation doit aider à surmonter les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays et contribuer à l'élimination de la pauvreté.
- Une obligation renforcée de rendre des comptes à la population: les acteurs publics et privés, à tous les niveaux, qui peuvent influencer sur les résultats de la mondialisation doivent être tenus démocratiquement comptables des

politiques qu'ils appliquent et des mesures qu'ils prennent. Ils doivent tenir leurs engagements et user de leur pouvoir en respectant les autres.

- Des partenariats approfondis: beaucoup d'acteurs contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux et économiques mondiaux – organisations internationales, gouvernements et parlements, monde des affaires, monde du travail, société civile et bien d'autres encore. Le dialogue et le partenariat entre ces acteurs sont un instrument démocratique essentiel pour créer un monde meilleur.
- Un système des Nations Unies efficace: un système multilatéral plus fort et plus performant est l'instrument essentiel pour donner à la mondialisation un cadre démocratique légitime et cohérent (BIT, 2004, pp. ix-x).

Ce scénario prévoit un changement des politiques publiques, aux niveaux national et supranational, en vue de renverser la tendance à la «re-marchandisation» du travail en restaurant des normes du travail effectives. Cela serait associé à une nouvelle architecture économique et financière à l'échelle internationale, qui compléterait une réorientation du type «Keynes-plus» des politiques nationales; il faudrait y ajouter un «New Deal vert» en faveur d'un modèle de croissance riche en emplois, mais non dommageable pour l'environnement. Implicitement, il y faudra aussi des mesures publiques de soutien à la revitalisation de l'organisation collective du travail du capital, afin de renforcer leur partenariat et le dialogue social.

Peu d'étudiants en relations professionnelles ne verraient là autre chose que le meilleur des scénarios. Mais n'est-ce là qu'une chimère? Cela a un peu plus de sens du point de vue social. Mais quelle serait la logique politique d'en faire une prescription économique? L'hypothèse sous-jacente, certes implicite, semble être que le scénario ci-dessus est à l'évidence si raisonnable qu'il peut constituer la base d'un consensus politique, sans considération des divergences d'intérêts ou d'idéologie.

Nous avons trois grands motifs de scepticisme. Le premier est la persistante domination du mantra de la «compétitivité» et, plus généralement, des recettes dictées par l'idéologie néolibérale. Le «prêt-à-penser du marché» (Dore, 2004), ou ce que Marx appelait le fétichisme de la marchandise, est un puissant filtre de distorsion des décisions publiques. Nonobstant l'engagement rhétorique en faveur d'objectifs centrés sur l'humain – comme les propos répétitifs et convenus dans les institutions de l'Union européenne à propos de l'idéal d'«Europe sociale» –, c'est aux indicateurs financiers que l'on donne la priorité absolue (Hyman, 2012). Cela est devenu d'une brutale clarté avec les interventions de la «troïka» – Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international – imposant des coupes drastiques dans la protection sociale, des réductions radicales des services publics et la suppression de tout le tissu de la négociation collective coordonnée (Schulten, 2013).

Deuxième motif de scepticisme: le néolibéralisme continue de dominer les politiques publiques parce qu'il va dans le sens des intérêts des détenteurs de la puissance économique et que le pouvoir économique modèle les politiques menées (Crouch, 2011). Selon Streeck:

Des inégalités sans limites [...] mènent à une disjonction caractéristique entre les intérêts des élites économiques, quant à leur fortune personnelle et à celle de

leurs familles, et à la stabilité du système économique dans son ensemble. Plus les gains qu'un individu aura réussi à s'approprier sous les cieux grands ouverts du capitalisme seront importants, plus il se sentira irresponsable à l'égard de la survie à long terme du système capitaliste: quoi qu'il arrive, les richesses qu'il a accumulées, bien mises à l'abri, seront suffisantes pour lui permettre, ainsi qu'à sa famille, de s'en sortir très confortablement (2011, p. 150).

Cette disjonction entre les intérêts des riches et des puissants, d'une part, et la cohésion et la stabilité économique et sociale, d'autre part, est en effet l'un des symptômes du stade cancéreux du capitalisme. Incidemment, nous devons nous garder d'ignorer qu'il s'agit d'un conflit entre les 1 pour cent qui bénéficient de la mondialisation néolibérale financiarisée et les 99 pour cent qui en souffrent, en réduisant ce constat à un slogan mobilisateur ou à un mythe sorélien. Les pertes et les gains sont toujours relatifs et, bien que seule une petite minorité soit complètement à l'abri de la crise, beaucoup d'autres sont (ou croient être) relativement protégés, et bien plus encore ont le sentiment de mieux s'en sortir en restant en compagnie d'un démon qu'ils connaissent.

Quant à notre troisième motif de scepticisme à l'égard d'un projet de réforme par les élites, il vient de ce que la mondialisation économique, la domination des entreprises multinationales et, par-dessus tout, les déprédations d'une finance mondiale irresponsable appellent toutes des solutions à l'échelle mondiale. Mais l'architecture supranationale de régulation est notoirement faible, en particulier en ce qui concerne les normes sociales et du travail. En effet, les institutions internationales ont la capacité d'imposer la démolition des systèmes réglementaires nationaux au nom des intérêts du «libre» commerce, mais elles manquent singulièrement de la volonté et de la compétence nécessaires pour faire respecter les protections sociales compensatoires à l'échelle transnationale. Toute solution de rechange se heurte à de sérieux problèmes d'action collective: même si les gouvernements nationaux (ou du moins les plus puissants d'entre eux) sont conscients de la nécessité d'une autorité supranationale plus puissante, les modalités de sa constitution et la répartition des coûts et des avantages risquent d'empêcher qu'un accord se fasse à cause de «pièges de décision commune» (Scharpf, 1988).

Ces trois obstacles à la réforme par les élites peuvent-ils être surmontés? Non, j'en suis certain, si la réforme reste un projet des élites. Ce qui nous conduit à mon troisième scénario.

Scénario 3: un nouveau contre-mouvement

Comme on l'a vu, Polanyi (1944) a interprété le développement à long terme des économies capitalistes comme le résultat d'un «double mouvement». Le premier, au XIX^e siècle, impliquait que s'imposent des marchés «libres» (bien que l'idée de marchés libres soit un oxymore, vu que tous les marchés sont des constructions sociales et politiques). Les effets sociaux délétères de ce processus, en particulier la transformation du travail en «marchandise fictive» pouvant être embauchée ou remerciée à volonté, ont provoqué un contre-mouvement. Ainsi, les luttes du XX^e siècle en faveur de la démocratie sociale,

industrielle et économique ont constitué un processus de sens contraire, visant à imposer certaines limites aux conséquences sociales destructrices du libéralisme des marchés. Ces derniers se sont retrouvés «incorporés» dans un réseau réglementaire généralisé. Comme je l'ai suggéré, le néolibéralisme peut être considéré comme un *troisième* mouvement, revenant sur la plupart des acquis antérieurs du travail. Dès lors, en réaction aux excès du néolibéralisme, un nouveau contre-mouvement peut-il voir le jour?

Polanyi n'analysa guère les *acteurs* impliqués dans le contre-mouvement d'origine; mais le rappel de l'histoire montre clairement que, si une élite progressiste a pu jouer un rôle important dans la conception des nouvelles institutions protectrices, leur plan se serait révélé stérile sans une pression soutenue de la base. En fin de compte, la force de l'argument avait besoin de l'argument de la force. De même, à l'ère du néolibéralisme, des relations professionnelles (humaines) n'auront d'avenir que par la mobilisation et la lutte. Mais qui sont les (possibles) acteurs collectifs?

Debout, les damnés de la terre? Historiquement, les contre-mouvements progressistes ont souvent impliqué une révolte des opprimés. Il n'existe pas de moyens d'éviter une révolte de la base; et, si elle a lieu, elle peut n'être ni cohérente ni progressiste. Alors que Standing (2011, p. 7) définit le «précariat» comme une «catégorie socio-économique distincte» et une «classe en devenir», son analyse elle-même identifie mille façons de se retrouver dans la précarité économique et sociale. En effet, après s'être demandé qui fait partie du précariat, il suggère la réponse suivante: «en fait, tout le monde» (*ibid.*, p. 59). Si l'on reprend les catégories suggérées plus haut, les expériences de la surcharge de travail, de la privation de travail, du travail précaire ou du travail indécent ont des conséquences économiques et sociales fort différentes: objectivement, il n'existe pas d'intérêt collectif ou de situation de classe commune. On peut évidemment avancer que le prolétariat traditionnel a toujours connu des différences en son sein et a souvent été divisé; élaborer un projet de classe était une tâche de nature politique, jamais pleinement achevée. A l'ère néolibérale, cela est encore plus vrai.

Lorsque Standing donne à son ouvrage le sous-titre «la nouvelle classe dangereuse», ce n'est pas parce qu'il considère que son existence met en danger le néolibéralisme. Comme il l'écrit d'entrée, le précariat est «un monstre politique naissant [...] enclin à écouter d'horribles voix» (2011, p. 1). Ici encore, cela n'est guère nouveau: le fascisme du XX^e siècle a tiré l'essentiel de son soutien populaire de gens marginalisés et insécurisés, comme l'avait fait le nationalisme de droite du XIX^e siècle. Sans doute ces formes d'expression politique du sentiment d'insécurité sont loin d'être inévitables. Standing décrit la psychologie du précariat en utilisant les mots «colère, anomie, anxiété et aliénation». L'anomie et l'aliénation peuvent se traduire par la passivité et la mise en retrait politique. L'anxiété peut alimenter l'extrémisme de droite, mais aussi encourager des stratégies individualistes de survie. La colère peut déboucher sur le militantisme, mais sa cible dépendra de ce, ou de ceux, que l'on tient pour responsable des causes du mécontentement. Pour compliquer

encore les choses, les attitudes subjectives sont rarement pleinement constituées et cohérentes. Ainsi, Gramsci écrit-il:

Lorsque notre conception du monde n'est pas critique et cohérente, mais disjointe et épisodique, nous appartenons simultanément à une multiplicité de groupes humains. La personnalité est étrangement composite: elle comprend des éléments de l'Age de pierre et les principes d'une science plus avancée, des préjugés de toutes les périodes passées de l'histoire locale et des intuitions d'une philosophie à venir, celle d'une race humaine unifiée sur toute la terre (1971, p. 324).

Pour reprendre la terminologie de la théorie de la mobilisation, la question clé est de savoir comment les griefs et les mécontentements personnels sont «cadrés» (Kelly, 1998). Comment s'inscrivent-ils dans un récit plus large sur la nature de la société et de la vie économique? Les privations sont-elles vécues avec fatalisme? En fait-on grief à d'autres groupes vulnérables comme les minorités ethniques ou les travailleurs migrants? Les attribue-t-on à la cupidité et aux privilèges des riches et des puissants? Existe-t-il la vision d'une meilleure façon d'organiser l'économie et d'y situer la place du travail? A-t-on le sentiment que l'action collective permettrait d'y arriver? Les réponses à ces questions ne découlent pas mécaniquement des circonstances objectives: le caractère contradictoire des croyances et des visions du monde ouvre de nombreuses possibilités de cadrage. A cet égard, l'organisation et le rôle des dirigeants peuvent être décisifs.

Historiquement, l'une des tâches essentielles du syndicalisme a toujours été de réaliser ces opérations de cadrage en sorte de construire une identité collective et de susciter une volonté d'action. Si la solidarité est un slogan syndical consacré par le temps, en faire une réalité a toujours été une lutte contre des forces considérables et qui n'a jamais été complètement victorieuse. En ce sens, la proportion croissante de travailleurs «atypiques» est un nouvel obstacle à l'unité, mais sans que cet obstacle soit qualitativement nouveau. Est-il possible pour les syndicats de mobiliser les travailleurs du «centre» et de la «périphérie», «en place» et «en marge», dans une résistance commune face au néolibéralisme?

Standing, qui ne fait que peu référence aux syndicats, pense clairement que non. Les syndicats «font des gestes en direction des chômeurs, de ceux qui travaillent dans les activités du soin à autrui et dans le domaine de l'écologie. Mais, si jamais il y a conflit entre les intérêts financiers de leurs adhérents et les préoccupations sociales ou écologiques, ils choisiront les premiers. Les progressistes doivent cesser d'attendre des syndicats qu'ils se transforment en quelque chose de contraire à leurs fonctions» (2011, p. 168). Mais les syndicats n'ont pas de «fonctions» prédéterminées. Ils ont toujours présenté un «caractère dual» (Zoll, 1976) ou une «double face» (Flanders, 1970): négocier au sein de l'ordre socio-économique existant et s'efforcer de le transformer; représenter les intérêts d'une base étroite et lutter pour les droits des faibles et des exclus. Ces perspectives et ces objectifs contradictoires coexistent toujours; la question est: lequel domine?

Dans une étude comparative récente sur les syndicats en Europe occidentale, nous avons mis en évidence leur prudence, leur conservatisme et leurs préoccupations à propos des intérêts de leurs adhérents traditionnels; mais nous

avons également trouvé de nombreux exemples de syndicats à la recherche d'une nouvelle vision et se battant pour représenter les personnes socialement et économiquement marginalisées (Gumbrell-McCormick et Hyman, 2013). On observe aussi une très large reconnaissance du fait qu'il nous faut désormais comprendre les solidarités dans la pluralité, et qu'en cette ère de mondialisation néolibérale ces solidarités doivent être internationales. C'est un défi considérable, et il n'est pas certain que les syndicats existant aujourd'hui réussiront à le relever. Mais, s'ils n'y arrivaient pas, on ne voit pas quels autres acteurs collectifs pourraient le faire, même s'il existe bien des initiatives et des mouvements sociaux qui ont la vision, l'espoir et l'enthousiasme que de nombreux syndicats ont perdus. En agissant de concert, ils pourraient même faire de ce troisième scénario une réalité.

Références

- BIT. 2004: *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (Genève).
- Crouch, Colin. 2011: *The strange non-death of neoliberalism* (Cambridge, Polity Press).
- . 2005: *Capitalist diversity and change: Recombinant governance and institutional entrepreneurs* (Oxford, Oxford University Press).
- Dore, Ronald. 2004: *New forms and meanings of work in an increasingly globalized world*, ILO Social Policy Lectures, disponible à l'adresse <www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2004/104B09_163_engl.pdf> [consulté le 15 janvier 2015].
- Esping-Andersen, Gøsta. 1999: *Les trois mondes de l'Etat-providence: essai sur le capitalisme moderne* (Paris, PUF).
- Flanders, Allan. 1970: *Management and unions: The theory and reform of industrial relations* (Londres, Faber and Faber).
- Gramsci, Antonio. 1971: *Selections from the prison notebooks* (Londres Lawrence and Wishart).
- Gumbrell-McCormick, Rebecca; Hyman, Richard. 2013: *Trade unions in western Europe: Hard times, hard choices* (Oxford, Oxford University Press).
- Hyman, Richard. 2012: «Trade unions, Lisbon, and Europe 2020: From dream to nightmare», *International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations*, vol. 28, n° 1, pp. 5-28.
- Katz, Harry C. 1993: «The decentralization of collective bargaining: A literature review and comparative analysis», *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 47, n° 1, octobre, pp. 3-22.
- Kelly, John E. 1998: *Rethinking Industrial Relations: Mobilisation, collectivism and long waves* (Londres, Routledge).
- McMurtry, John. 1998: *The cancer stage of capitalism* (Londres, Pluto Press).
- Polanyi, Karl. 1944: *The great transformation: The political and economic origins of our time*. New York, NY, Rinehart. [Traduit en français en 1983: *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps* (Paris, Gallimard)].
- Scharpf, Fritz W. 1988: «The joint-decision trap: Lessons from German federalism and European integration», *Public Administration*, vol. 66, n° 3, pp. 239-278.
- Schulten, Thorsten. 2013: «The Troika and multi-employer bargaining: How European pressure is destroying national collective bargaining systems», *Global Labour Column*, n° 139, disponible à l'adresse <www.global-labour-university.org/fileadmin/GLU_Column/papers/no_139_Schulten.pdf> [consulté le 15 janvier 2015].
- Standing, Guy. 2011: *The precariat: The new dangerous class* (Londres, Bloomsbury).
- Streeck, Wolfgang. 2011: «Taking capitalism seriously: Towards an institutionalist approach to contemporary political economy», *Socio-Economic Review*, vol. 9, n° 1, janvier, pp. 137-167.

- ; Thelen, Kathleen. 2005: «Introduction: Institutional change in advanced political economies», dans l'ouvrage publié sous la direction de Wolfgang Streeck et Kathleen Thelen: *Beyond continuity: Institutional change in advanced political economies* (Oxford, Oxford University Press), pp. 3-39.
- Supiot, Alain. 1999: *Au-delà de l'emploi: transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe*, rapport de la Commission européenne (Paris, Flammarion).
- Traxler, Franz. 1995: «Farewell to labour market associations? Organized versus disorganized decentralization as a map for industrial relations», dans l'ouvrage publié sous la direction de Colin Crouch et Franz Traxler: *Organized industrial relations in Europe: What future?* (Aldershot, Avebury), pp. 3-19.
- Weiss, Linda. 1998. *The myth of the powerless State: Governing the economy in a global era* (Ithaca, NY, Cornell University Press).
- Zoll, Rainer. 1976: *Der Doppelcharakter der Gewerkschaften: Zur Aktualität der Marxschen Gewerkschaftstheorie* (Frankfort, Suhrkamp).